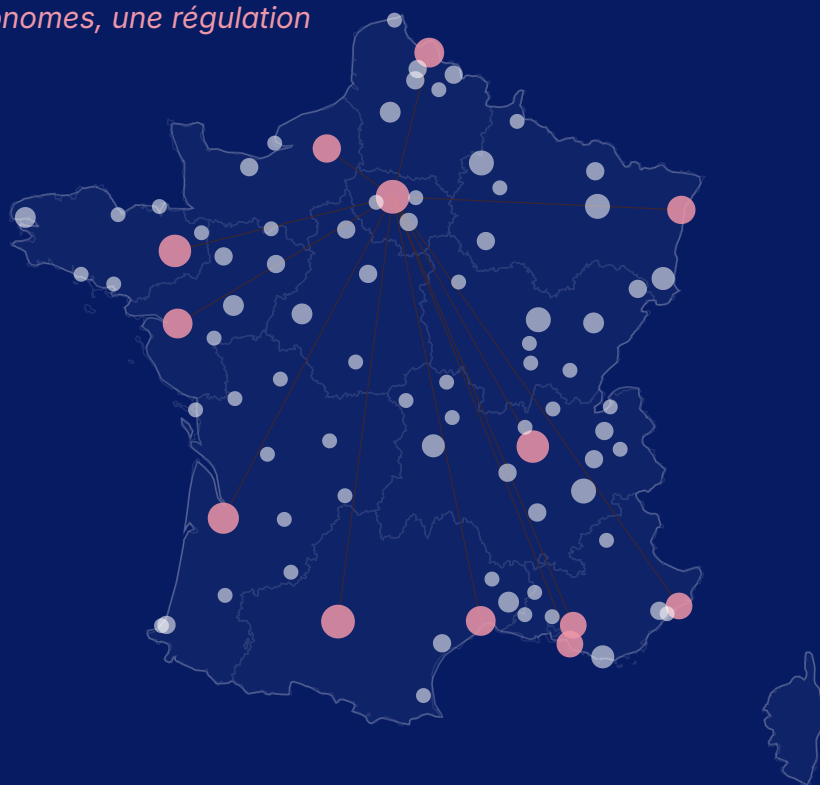


Élection présidentielle 2027

La République des compétences

Trois engagements et dix décisions pour faire de la France la première nation apprenante d'Europe, au service de l'emploi et de la souveraineté économique.

Un État plus stratégique, une administration plus simple, des acteurs plus responsables et plus autonomes, une régulation plus exigeante sur les résultats.



1 Programmer **2** Piloter **3** Mesurer et reconnaître

L'essentiel en deux minutes	3
Adresse aux candidates et aux candidats	4
à la présidence de la République	
3E, un réseau au service de l'emploi	6
Chiffres clés et implantations	
Les onze groupes membres	8
Engagement 1. Programmer	9
Une stratégie nationale des compétences, inscrite dans la durée	
Décision 1 Une loi de programmation de cinq ans	10
Décision 2 Un financement de l'apprentissage co-porté et stabilisé	11
Décision 3 La mutualisation de branche	12
Décision 4 Les NEET, premier chantier de la loi de programmation	13
Engagement 2. Piloter	14
Un pilotage et une administration uniques, une orientation construite à partir du jeune	
Décision 5 Un pilotage unifié, du besoin économique à l'offre de formation	15
Décision 6 Un service public de l'orientation, du collège au premier emploi	16
Notre vœu La maison commune du secteur	17
Engagement 3. Mesurer et reconnaître	18
L'employabilité et les compétences au centre	
Décision 7 L'employabilité, critère universel d'évaluation, en France et en Europe	19
Décision 8 Un passeport de compétences universel	20
Décision 9 Un pays d'utilisateurs critiques de l'intelligence artificielle	21
Décision 10 L'Europe des compétences se construira depuis la France	22
Ce que nous nous engageons à faire en retour	23
La charte d'engagement des membres de 3E	
L'engagement que nous vous demandons	24
Annexe	25
Coût de l'apprentissage pour les finances publiques	
Notes et sources	27
Sigles et acronymes	29

Aucune nouvelle structure sans suppression ou fusion d'une structure ou d'une fonction existante.

La règle que 3E s'impose pour chacune de ses dix décisions.

Comment lire ce document. La synthèse de la page suivante permet à un candidat de s'appropriier le projet en quelques minutes. Chaque décision est ensuite détaillée sur une page, avec le constat qui la fonde, ses modalités de mise en œuvre, l'impact attendu et les voix qui la soutiennent. Les sources figurent en fin de document.

Remerciements

Au cours de l'élaboration de cette plateforme, 3E a échangé avec des acteurs de la formation et de l'emploi dont les propos sont cités au fil des pages : Olivier Faron, Bruno Coquet, Joël Ruiz, Thierry Teboul, Bruno Clément-Ziza, Claire van Campo, Marie-Hélène Toutin, Thierry Chevrot, Yves Hinnekin et Bettina Schaller.

Nous les remercions pour la richesse de ces échanges. Leurs citations éclairent un constat ou une proposition ; elles n'engagent que leurs auteurs et n'emportent pas soutien, total ou partiel, au projet porté par 3E.

L'essentiel en deux minutes

La compétition de la prochaine décennie sera celle des compétences. La France planifie sa défense et son énergie, mais elle ne programme pas la formation de ses jeunes et de ses actifs. La réforme de l'apprentissage de 2018 est l'une des politiques publiques les plus efficaces des vingt dernières années, mais sept changements de règles en sept ans ont fragilisé la confiance. **Il faut désormais un cap et de la stabilité pour restaurer la confiance.** Notre plateforme tient en trois engagements socles, déclinés en dix décisions d'application.

1

Programmer

Une stratégie nationale des compétences, inscrite dans une loi de programmation de cinq ans et pilotée par un Conseil national des compétences qui absorbe France Compétences.

Décision 1

Une loi de programmation des compétences : niveaux de prise en charge, aides et contributions fixés pour cinq ans ; un Conseil national des compétences, sous contrôle parlementaire, qui anime des comités de branche.

Décision 2

Un financement de l'apprentissage co-porté et stabilisé : clé de répartition fixée pour cinq ans, aides à l'embauche ciblées, participation modérée des apprentis avec exonération sur critères sociaux.

Décision 3

Une mutualisation de branche pour qu'aucune TPE/PME ne soit seule face à la formation.

Décision 4

Les 1,4 million de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation : premier chantier de la loi de programmation, avec un objectif chiffré et une prépa-apprentissage généralisée.

2

Piloter

Un pilote unique de l'apprentissage et de l'enseignement supérieur professionnalisant, à un niveau politique et responsable devant le Parlement, appuyé sur une administration unique pour les contrats ; une orientation construite à partir du jeune.

Décision 5

Un interlocuteur politique unique (ministre ou haut-commissaire), avec accès direct aux arbitrages interministériels, et une plateforme administrative unique pour tous les contrats d'apprentissage.

Décision 6

Un service public de l'orientation personnalisée, du collège au premier emploi, dont le conseil de classe devient un des pivots.

Notre vœu

Une maison commune de l'enseignement supérieur, portée par l'ensemble des acteurs du secteur eux-mêmes, dont les candidats sont appelés à faciliter la création.

3

Mesurer et reconnaître

L'employabilité devient le critère universel d'évaluation de toutes les formations, publiques comme privées, en France et en Europe ; les compétences acquises par toutes les voies sont reconnues dans un passeport unique.

Décision 7

L'employabilité, critère d'évaluation de tous les établissements, articulé avec les accréditations européennes et internationales.

Décision 8

Un passeport de compétences universel, structuré par blocs, qui reconnaît l'expérience et les micro-certifications aux côtés des diplômes.

Décision 9

Génération IA : l'intelligence artificielle enseignée dans chaque discipline, du lycée à la formation continue ; 100 % des enseignants formés d'ici 2030.

Décision 10

Un Erasmus de l'apprentissage et une France chef de file de l'Europe des compétences.

Ce que nous nous engageons à faire en retour. Ce pacte engage aussi ses auteurs : les établissements membres de 3E ont pris des engagements publics dans leur manifeste, disponible sur <https://les3e.org/manifeste.html>. En adhérant à 3E, chaque membre souscrit en outre à une charte d'engagement commune. Elle place l'étudiant au centre et fixe des exigences précises, de la transparence de l'information à la qualité des formations, pour renforcer la confiance des familles et la reconnaissance du secteur. Elle est consultable sur <https://les3e.org/charte-engagement.html> et ses sept engagements sont détaillés en fin de document.

À enveloppe publique constante. Aucune de ces dix décisions n'appelle de dépense nouvelle nette : elles se financent par redéploiement et simplification, au sein d'un système qui reste largement financé, même si le soutien public consolidé à l'alternance aura reculé de plus d'un quart entre 2022 et 2026 (voir l'annexe). Les quelques mesures qui supposent un investissement initial (formation des enseignants à l'IA, conseillers d'orientation dédiés) sont gagées sur des économies identifiées, en particulier la rationalisation des dispositifs d'orientation et la réduction des ruptures de contrat comme des années d'études perdues.

Adresse aux candidates et aux candidats à la présidence de la République

Au-delà de l'industrie et de la technologie, la compétition de la prochaine décennie portera sur les compétences. La France a su à plusieurs reprises anticiper ses grands enjeux stratégiques, comme en témoignent France 2030 et la loi de programmation militaire. Mais cette planification connaît un grand absent : la formation de nos jeunes et de nos actifs. C'est pourtant à sa capacité à former sa population et à l'insérer dans l'emploi que l'on mesure aujourd'hui la richesse d'une nation. Toutes les grandes puissances l'ont compris. Nous proposons de combler cet angle mort.

Cette compétition est désormais mondiale, et l'intelligence artificielle en a fait un terrain de rivalité directe entre grandes puissances. La Chine a supprimé ou suspendu plus de 12 200 cursus universitaires jugés obsolètes entre 2021 et 2025, tout en créant 10 200 formations nouvelles tournées vers l'intelligence artificielle et la robotique : plus de 30 % de son offre de formation réorganisée en quatre ans¹. Les États-Unis ont fait de la formation aux métiers de l'IA une priorité présidentielle². Dans le même temps, la France a perdu 45 % de ses effectifs de recherche et d'ingénierie en intelligence artificielle sur la seule année 2025, quand l'Allemagne progressait de 65 % et les Pays-Bas de 87 %³. Cette compétition est aussi une affaire d'influence : il s'agit d'attirer et de retenir les meilleurs talents, pour lesquels la France reste l'une des grandes destinations historiques, avec près de 445 000 étudiants internationaux accueillis en 2024-2025⁴. Si nous ne formons pas au rythme et à l'ambition de nos concurrents, nous perdrons deux fois : chez nous, par un appareil de formation en retard ; et hors de nos frontières, en cessant d'attirer les talents qui font la richesse de nos territoires et de nos entreprises.

L'apprentissage et l'enseignement supérieur professionnalisant sont des leviers directs de compétitivité pour nos entreprises et de vitalité pour nos territoires. Une entreprise qui forme ses futurs salariés recrute plus vite et garde mieux ses compétences ; un territoire qui accueille un campus retient sa jeunesse et lui offre des emplois sur place. Le préambule de la Constitution de 1946 fait de l'accès de chacun à la formation professionnelle une garantie de la Nation⁵ : investir dans les compétences relève d'un choix de société. Ce choix est aussi rentable, car la formation coûte toujours moins cher à la collectivité que le chômage qu'elle prévient. L'apprentissage est en outre une pédagogie à part entière, fondée sur l'expérience du monde professionnel, et un puissant vecteur d'ascension sociale. Cette ambition guide chacune de nos décisions.



Antoine Prodo, président de 3E, aux 5^{es} Rencontres pour la réussite professionnelle des jeunes, avril 2026.

Le statu quo a un coût, chiffré et documenté. L'exclusion de 1,4 million de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation⁶ coûte directement à la collectivité environ 1,1 % du PIB, soit de l'ordre de 33 milliards d'euros par an en valeur 2025⁷, sans compter le manque à gagner : leur intégration économique représenterait un gain d'environ 0,4 point de PIB⁸. Chaque décrocheur coûte environ 340 000 euros à la société sur sa vie active (de 25 à 65 ans), soit près de 26 milliards d'euros par génération⁹. À l'inverse, la diffusion maîtrisée de l'intelligence artificielle pourrait accroître notre PIB de 250 à 420 milliards d'euros en dix ans¹⁰, à la condition expresse que la population en âge de travailler soit formée pour s'en saisir. Le gisement de croissance est là ; l'exploiter n'attend qu'une volonté politique.

À dépense publique constante, nous demandons un cap et de la stabilité pour retrouver la confiance. La réforme de l'apprentissage de 2018 est l'une des politiques publiques les plus efficaces des vingt dernières années : près de 900 000 contrats signés en 2024, trois fois plus qu'en 2017¹¹, et 75 % des alternants recevant une proposition d'embauche à l'issue de leurs études¹². Le cap du million de nouveaux apprentis par an reste atteignable, mais la dynamique s'est retournée : 846 700 contrats ont débuté en 2025, en recul de 5 % sur un an, soit la première baisse depuis 2017¹³. Nous appelons à réaffirmer ce cap sans le dénaturer et à en faire un objectif partagé par toute la Nation, au-delà du seul budget de l'apprentissage.

Sept changements de règle en sept ans ont fragilisé la confiance. Ces ajustements successifs ont aussi produit leurs effets budgétaires : à périmètre constant, selon la méthode de la Cour des comptes, le soutien public consolidé à l'alternance est revenu de 16,8 milliards d'euros en 2022 à 14,4 milliards en 2025, et la prévision pour 2026 le ramène à 12,3 milliards, soit un recul de plus d'un quart en quatre ans¹⁴. Le moment est donc venu de stabiliser le dispositif : dans un cadre fixé pour cinq ans, les aides doivent être mieux ciblées et les bénéficiaires davantage mis à contribution. Ce pacte propose de préserver ce qui fonctionne et de faire de chaque euro investi dans les compétences un euro de croissance.

Cela suppose de poursuivre la normalisation du financement de l'apprentissage, en matière de fiscalité comme de prélèvements sociaux, et de responsabiliser chacune des parties prenantes, y compris les apprentis eux-mêmes, pour limiter la volatilité d'un dispositif trop longtemps tributaire des arbitrages budgétaires annuels.

Notre philosophie tient en une phrase : un État plus stratège, une administration plus simple, des acteurs plus responsables et plus autonomes, une régulation plus exigeante sur les résultats.

Pour simplifier sans multiplier les instances, nous nous imposons une règle stricte, appliquée à chacune de nos propositions : **aucune nouvelle structure sans suppression ou fusion d'une structure ou d'une fonction existante.** Nous cherchons à concentrer les responsabilités, sans empiler de nouveaux comités.

Le bureau des Entreprises Éducatives pour l'Emploi



Antoine Prodo
Président



Gregory Blanchard
Vice-président



Léonor Siney
Secrétaire



Jérôme Monteil
Trésorier



Philippe Grassaud
Administrateur



Alain Léon
Délégué général

Un réseau national au service de l'emploi

Créée en 2020, l'association des Entreprises Éducatives pour l'Emploi rassemble onze groupes indépendants majeurs de l'enseignement supérieur à vocation professionnelle.

Ses membres représentent près de la moitié de l'enseignement supérieur privé indépendant et près d'un tiers de l'enseignement supérieur privé. Ils s'appuient sur un réseau de plus de 120 000 entreprises partenaires et forment, sur tout le territoire, celles et ceux dont les entreprises et les territoires ont besoin.



Patrick Martin, président du MEDEF, aux 5^{es} Rencontres pour la réussite professionnelle des jeunes, avril 2026.

11

groupes d'éducation indépendants

180

écoles et près de 300 campus

400 000

étudiants, dont la moitié en alternance

120 000

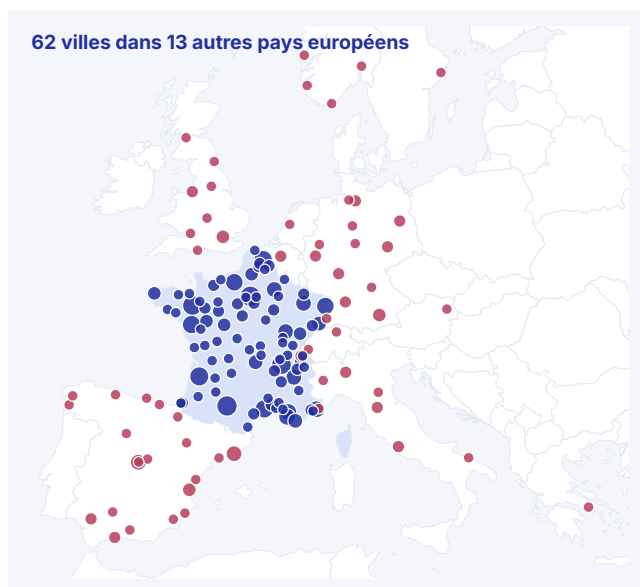
entreprises partenaires

80%

de taux d'insertion moyen en entreprise, et davantage

156

villes d'implantation dans 14 pays



« La diversité de nos parcours fait notre force. Ensemble, nous formons celles et ceux dont les entreprises et les territoires ont besoin. »

Antoine Prodo, président de 3E

Dans l'encart, les villes françaises apparaissent en bleu et les villes européennes en framboise. S'y ajoutent six implantations en outre-mer et aux Canaries : La Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Las Palmas et Tenerife.



Chaque point est une ville où au moins un groupe membre est implanté ; sa taille croît avec le nombre de groupes présents, de un à onze. Relevé établi à partir des sites des groupes, 2026.

Onze groupes engagés pour la réussite des jeunes

Chaque membre souscrit à une charte d'engagement commune, qui place l'étudiant au centre, se soumet à un référentiel commun et exigeant et prend l'engagement de publier ce qu'il mesure.

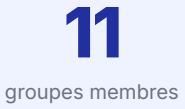
Insertion	Pédagogie	Accompagnement	Ouverture	Transparence
				
				
				



Table ronde des 5^{es} Rencontres pour la réussite professionnelle des jeunes, avril 2026, avec Antoine Prodo, président de 3E, Olivier Ginez, directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et Stéphane Piednoir, sénateur, rapporteur du projet de loi sur la régulation de l'enseignement supérieur privé.

Engagement 1

Programmer

Une stratégie nationale des compétences, inscrite dans la durée

-
- | | | | |
|----------|--------------------------------------|----------|---|
| 1 | Une loi de programmation de cinq ans | 2 | Un financement de l'apprentissage co-porté et stabilisé |
| 3 | La mutualisation de branche | 4 | Les NEET, premier chantier de la loi de programmation |

« La grande cause des compétences »

Une loi de programmation de cinq ans

Constat

La France planifie sa défense et son industrie, mais pas ses compétences. France Compétences est un opérateur financier et technique essentiel, mais son mandat ne lui permet pas d'impulser une stratégie politique de l'emploi et des compétences. Faute de pilotage, les référentiels de formation mettent parfois trois ans à évoluer quand les métiers changent tous les dix-huit mois, et la modulation des niveaux de prise en charge par les branches demeure consultative. Sept changements de règles en sept ans ont, de surcroît, fragilisé le soutien public à la réforme la plus efficace des vingt dernières années.

Impact attendu

chaque année de retard d'un référentiel sur un métier en tension se paie en postes non pourvus. Sur les 120 000 recrutements manquants chaque année¹⁶, une part importante relève d'un simple décalage entre l'offre de formation et la réalité des métiers. Comme la loi de programmation militaire pour la défense, la stratégie nationale des compétences transformerait une dépense subie et instable en investissement prévisible et évaluable devant le Parlement.

Des chantiers prioritaires pilotés par le Conseil :

faire des 1,4 million de NEET une priorité nationale¹⁵ et instaurer un droit réel à la montée en compétences tout au long de la vie. L'alternance servira en outre de levier pour réduire les inégalités de genre dans les métiers en tension (IA, numérique).

« Nous savons être réactifs et compétitifs pour l'industrie ou la défense : il faut l'être aussi en matière de formation. Nous avons besoin d'une feuille de route réunissant l'ensemble des ministères concernés. »

Olivier Faron, responsable du pôle « Compétences, formation et jeunesse », MEDEF

Décision

1

Construire une stratégie nationale des compétences, inscrite dans une loi de programmation de cinq ans et pilotée par un Conseil national des compétences qui absorbe France Compétences et anime les comités de branche.

La loi de programmation : un cap pluriannuel pour que les grandes orientations de formation tiennent au-delà d'un cycle électoral. Niveaux de prise en charge, aides et contributions des employeurs sont fixés pour cinq ans, modifiables uniquement aux échéances prévues par la loi, sur le modèle de la loi de programmation militaire. Chaque année, le Parlement en contrôle l'exécution sur la base d'indicateurs publiés.

Le Conseil national des compétences : un organe resserré qui englobe le mandat de France Compétences plutôt que de s'y ajouter et associe l'expertise de France Travail pour couvrir à la fois la formation, initiale comme continue, et l'emploi. Il dispose d'une marge politique réelle, sous contrôle parlementaire, pour fixer le cap et arbitrer entre ministères en s'appuyant sur l'évaluation de l'insertion des filières. Son mandat d'agilité est explicite : décisions rendues en quelques semaines, pilotage par la donnée.

Les comités de branche : le Conseil anime, pour chaque branche, un suivi continu des besoins et des métiers émergents avec l'ensemble de l'écosystème (statistique publique, ministères, OPCO, branches, organismes de formation). Ces comités absorbent et recentrent des concertations aujourd'hui dispersées entre plusieurs instances paritaires, sans créer de strate supplémentaire. La loi impose le décroisement des bases de données de France Compétences et des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, sans lequel aucun pilotage par la donnée n'est possible.

Une veille internationale permanente, pour s'inspirer des systèmes qui fonctionnent sans perdre de vue nos spécificités : Suisse et Allemagne pour l'apprentissage co-porté, Singapour pour la formation tout au long de la vie, Canada pour la coopération universités-entreprises, Pays-Bas pour la flexibilité.

« Nous sommes les champions du monde de l'apprentissage. Mais la condition non négociable pour ne pas perdre le cap, c'est un financement pérenne. »

Bruno Coquet, chercheur associé à l'OFCE

« La main invisible ne marche jamais en matière d'éducation. »

Joël Ruiz, président de la commission de France Compétences en charge de la certification professionnelle

« Une responsabilité partagée »

Un financement de l'apprentissage co-porté et stabilisé

Constat

En 2023, le soutien public à l'apprentissage représentait environ 14 700 euros par apprenti et par an, nettement plus que chez nos voisins¹⁷. Bien conçue, la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a permis une très large démocratisation de l'apprentissage, mais elle n'avait pas anticipé l'ampleur de la dépense publique qu'occasionnerait un tel essor. Depuis, la régulation s'est faite par à-coups, en révisant tour à tour les niveaux de prise en charge et les aides, exonérations comprises, sans visibilité pour les acteurs de terrain. Ces corrections ont déjà profondément modifié le financement : le coût réel par apprenti retrouverait en 2026 son niveau de 2019¹⁸, et la part du budget de l'État dans le soutien public consolidé à l'alternance, de 62 % en 2022, ne serait plus que de 36 % en 2026 (voir l'annexe). Pour que l'apprentissage demeure le vecteur d'insertion qu'il est devenu, chacun doit prendre sa part dans un cadre stable.

Impact attendu

un partage du coût de l'apprentissage lisible pour cinq ans, mieux ajusté aux moyens réels de chaque entreprise et de chaque apprenti, et la fin des révisions annuelles qui découragent l'engagement des employeurs comme des établissements.

Décision

2

Fixer pour cinq ans, dans la loi de programmation, la clé de répartition du financement de l'apprentissage entre l'État, les entreprises et les bénéficiaires ; cibler les aides à l'embauche sur les entreprises et les secteurs qui en ont le plus besoin ; instituer une participation modérée des apprentis, avec exonération sur critères sociaux.

- **Une clé de répartition stable** : la part de l'État, celle des entreprises (contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance) et celle des bénéficiaires sont fixées pour cinq ans par la loi de programmation. La contribution globale des entreprises est stabilisée à son niveau actuel, et son affectation s'appuie sur les travaux des comités de branche ;
- **Des aides à l'embauche stabilisées avec la création d'un « NPEC entreprises »** : modulées selon la taille de l'entreprise, le secteur d'activité et les métiers en tension identifiés par les comités de branche, plutôt que selon le niveau de diplôme, afin de concentrer l'effort public là où il change la décision de recruter et de préserver l'ascenseur social ;
- **Une participation modérée des apprentis du supérieur** : un droit d'inscription forfaitaire aligné sur le droit universitaire (environ 200 € par an), avec une exonération sur critères sociaux calquée sur le barème des bourses, puisque les apprentis, en tant que salariés, ne sont pas éligibles aux bourses du CROUS. Cette mesure suppose d'amender le principe de gratuité posé par le code du travail¹⁹ ; elle rapporterait de l'ordre de 100 à 200 millions d'euros par an²⁰, tout en responsabilisant les bénéficiaires, comme à l'université.

14 700 €

de soutien public par apprenti et par an en 2023, nettement plus que chez nos voisins

36 %

part du budget de l'État dans le soutien public à l'alternance en 2026, contre 62 % en 2022

100 à 200 M€

de recettes annuelles attendues d'une participation modérée des apprentis du supérieur

«Aucune TPE/PME seule face à la formation»

La mutualisation de branche

Constat

Un actif entrant aujourd'hui sur le marché du travail changera en moyenne quatre à cinq fois de métier²¹. Face à ce défi, les TPE/PME et les indépendants sont les plus vulnérables : sans service RH, ils ne peuvent orienter le compte personnel de formation vers leurs priorités, et le coût de la formation comme l'absence du salarié constituent un risque économique qui les dissuade d'investir dans les compétences au moment où c'est le plus nécessaire.

Impact attendu

la productivité des 3,2 millions de TPE/PME françaises est le premier gisement de compétitivité du pays : chaque salarié requalifié plutôt que licencié épargne à la collectivité le coût d'un chômage indemnisé et préserve le capital humain de l'entreprise.

Décision

3

Programmer à l'échelle des secteurs d'activité le financement de la formation continue et du remplacement des salariés en TPE/PME, fléché vers les formats courts et l'apprentissage en situation de travail.

- Un guichet unique simplifié pour les entreprises de moins de 50 salariés, couvrant formation et remplacement ;
- Expérimenter, en complément des obligations légales de formation des salariés, un mécanisme de bonus-malus sur la contribution à la formation professionnelle, mis en œuvre via la déclaration sociale nominative (DSN) : les entreprises qui investissent dans la formation au-delà de leurs obligations bénéficient d'un allègement, tandis que celles dont l'effort est insuffisant voient leur contribution majorée, selon des critères objectifs adaptés à leur taille et aux besoins de leurs salariés. Ce dispositif encourage un investissement effectif et régulier dans les compétences, sans se substituer aux sanctions existantes ni permettre aux entreprises de s'exonérer de leurs obligations ;
- Faciliter le financement des formations courtes et des micro-certifications (AFEST), les plus adaptées aux petites structures ;
- Développer les formats hybrides et les briques de formation en ligne, pour individualiser les parcours et réduire le temps de présentiel, et donc le coût d'absence du salarié, premier frein des petites structures ;
- Des parcours progressifs « de technicien à ingénieur » (BTS, bachelor, puis formations successives) pour combler la pénurie de talents techniques en valorisant les trajectoires.

3,2 millions

de TPE/PME, premier gisement de compétitivité du pays

4 à 5

changements de métier au cours de sa carrière pour un actif entrant aujourd'hui sur le marché du travail

50

salariés : en dessous de ce seuil, un guichet unique couvrant formation et remplacement

« Dans le compte de résultat, la formation devrait figurer dans les amortissements et non dans les charges. Investir dans les compétences, c'est investir tout court. »

Thierry Teboul, directeur général de l'Afdas

« Ne pas former, c'est perdre en compétitivité et dégrader l'employabilité des travailleurs. On devrait payer un malus à l'assurance chômage ! »

Bruno Clément-Ziza, ex-conseiller du Premier ministre

«Aucun jeune sans solution»

Les NEET, premier chantier de la loi de programmation

Constat

1,4 million de jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, soit 12,8 % de la classe d'âge et 29 % dans les quartiers prioritaires, contre une moyenne européenne de 11,2 %²². Leur exclusion coûte chaque année à la collectivité de l'ordre de 1,1 % du PIB²³. Les dispositifs existants, comme le contrat d'engagement jeune ou la prépa-apprentissage, ont fait leurs preuves mais restent dispersés, faute de moyens suffisants et de pérennité²⁴. L'apprentissage a triplé depuis 2018 en bénéficiant peu à ces jeunes, qui doivent désormais devenir sa priorité.

Impact attendu

réduire d'un quart le nombre de NEET représenterait, à titre indicatif, plus de 8 milliards d'euros d'économies annuelles en valeur 2025, et leur intégration complète un gain d'environ 0,4 point de PIB²⁵.

Décision

4

Faire des 1,4 million de NEET le premier chantier de la loi de programmation, avec un objectif chiffré et une prépa-apprentissage généralisée, appuyée sur un repérage systématique des jeunes sortis des radars.

- **Un objectif inscrit dans la loi de programmation :** ramener en cinq ans la part des NEET au niveau de la moyenne européenne, soit environ 200 000 jeunes remis en parcours, avec un suivi annuel devant le Parlement ;
- **Une prépa-apprentissage :** une préparation d'un an adossée à un titre RNCP de niveau 4, co-porté par les CFA, les missions locales et les entreprises, qui sécurise l'entrée en contrat (remise à niveau, savoir-être, découverte des métiers, premier employeur identifié) ;
- **Un repérage systématique :** croisement, sous le contrôle de la CNIL, des données de l'Éducation nationale, de France Travail et des caisses sociales pour identifier les jeunes sortis de tout dispositif, et mobilisation de l'IA pour détecter leurs compétences informelles ;
- **Une contrepartie des établissements :** les écoles membres de 3E s'engagent à ouvrir des places de prépa-apprentissage et à publier la part de jeunes issus de ces parcours dans leurs effectifs.

1,4 million

de jeunes de 15 à 29 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation

29 %

de NEET dans les quartiers prioritaires, contre 12,8 % en moyenne nationale

200 000

jeunes remis en parcours en cinq ans pour rejoindre la moyenne européenne



Engagement 2

Piloter

Un pilotage et une administration uniques, une orientation
construite à partir du jeune

5 Un pilotage unifié, du besoin économique à
l'offre de formation

6 Un service public de l'orientation, du
collège au premier emploi

Vœu La maison commune du secteur

« Un seul pilote pour l'apprentissage »

Un pilotage unifié, du besoin économique à l'offre de formation

Constat

L'apprenti relève à la fois du code du travail et du code de l'éducation, et un même CFA peut répondre simultanément à trois tutelles pédagogiques. Cette dualité est légitime : l'apprenti est à la fois salarié et étudiant. Elle appelle toutefois un pilotage unique. Or, si la loi de 2018 a unifié le volet économique, la certification et le contrôle pédagogique restent éclatés entre la DGEFP, la DGESIP, la DGESCO, France Compétences et les régions, dont les calendriers et les doctrines divergent parfois. Cette fragmentation a un coût : des délais et des injonctions contradictoires, mais surtout une incapacité structurelle à relier en temps utile les besoins de l'économie à l'offre de formation.

Impact attendu

un point d'entrée unique pour les entreprises et les CFA, des coûts de coordination réduits pour l'État, des délais raccourcis et des réformes enfin cohérentes.

Décision

5

Instituer un pilotage unique de l'apprentissage et de l'enseignement supérieur professionnalisant, à un niveau politique (ministre ou haut-commissaire), responsable devant le Parlement, et une plateforme administrative unique pour tous les contrats.

- **Un périmètre clair :** l'apprentissage à tous les niveaux de qualification et l'enseignement supérieur professionnalisant (titres RNCP, formations en alternance). Le pilote unique coordonne les administrations concernées et porte l'exécution de la loi de programmation, en exerçant la tutelle du Conseil national des compétences. Le choix de la forme institutionnelle (ministère chef de file, délégation interministérielle ou haut-commissariat) revient au futur exécutif, mais deux exigences ne se négocient pas : l'unicité du pilotage et sa responsabilité devant le Parlement ;
- **Un accès direct aux arbitrages :** au niveau de la Présidence de la République ou du Premier ministre selon l'architecture retenue, pour trancher vite les désaccords entre administrations. L'offre de formation ne peut plus attendre la fin d'un cycle budgétaire annuel pour s'adapter ;
- **Une autonomie pédagogique préservée :** l'exigence scientifique des formations visées et gradées est maintenue ; les établissements académiques (universités et écoles délivrant des diplômes visés ou gradés) et les écoles professionnalisantes sont articulés sans être fusionnés, et les établissements gagnent en contrepartie en autonomie de gestion ;
- **Une plateforme administrative unique :** contrats, facturation, demandes d'équipement, interface avec l'ensemble des parties prenantes (OPCO, France Compétences, organismes de formation), en remplacement de la multiplicité actuelle d'interfaces disjointes. Les délais de réponse, ramenés à quelques semaines, deviennent opposables à l'administration et font l'objet d'une revue annuelle publique, avec les coûts de gestion ;
- **L'apprentissage, voie de formation à part entière :** ouverte à tous les niveaux de qualification, du CAP à l'école d'ingénieurs, aux côtés des autres parcours.

« Cessons d'opposer public et privé ! La majorité des parcours ont recours à une combinaison des deux. »

Claire van Campo, avocat associé, Fidal

La République des compétences

« En finir avec l'orientation subie »

Un service public de l'orientation, du collège au premier emploi

Constat

Fondée sur les notes plus que sur les talents, l'orientation tient l'école à l'écart des métiers qui recrutent. En conséquence, seuls quatre bacheliers sur dix obtiennent leur licence en trois ou quatre ans, et moins d'un sur deux (49,1%) passe en deuxième année dès l'année suivante²⁶ ; la mauvaise orientation coûte 3 à 4 milliards d'euros par an à l'économie²⁷ et il manque 120 000 jeunes par an face aux besoins de recrutement²⁸, sans compter les besoins en ingénieurs.

Impact attendu

résorber ne serait-ce que la moitié du coût estimé de la mauvaise orientation représenterait, à titre indicatif, 1,5 à 2 milliards d'euros de gains annuels, avant même l'économie des années d'études redoublées ou abandonnées et le gain social d'une jeunesse qui choisit sa voie.

Décision

6

Rénover et généraliser un service public de l'orientation personnalisée, construit à partir du jeune, réunissant Éducation nationale, entreprises et enseignement supérieur, et faire du conseil de classe la véritable instance de décision d'orientation.

- **Une plateforme unique d'orientation²⁹** qui privilégie l'entrée par les talents (tests de personnalité et centres d'intérêt, puis découverte des métiers, puis cartographie des formations sans hiérarchisation), avec un volet inclusion mobilisant l'IA pour détecter les compétences informelles des jeunes éloignés de l'emploi ;
- **Des conseillers dédiés dont c'est le métier**, qui connaissent le monde de l'entreprise et travaillent avec chaque conseil de classe en s'appuyant sur la plateforme. Ils doivent maîtriser avec la même précision les filières académiques (Grade) et les voies professionnalisantes (titres RNCP). La plateforme Avenir(s)³⁰ est prometteuse mais ne suffit pas ;
- **Le conseil de classe, instance de décision** : au-delà des résultats académiques, l'évaluation du lycéen tient compte de son savoir-être et de sa dynamique d'apprentissage, y compris hors de l'école ; le lycéen y présente son projet et défend ses choix devant l'équipe pédagogique et le conseiller, dans un dialogue structuré ;
- **Des immersions en entreprise systématiques dès le collège ;**
- **La rationalisation des dispositifs existants** (Onisep, plateformes redondantes), dont les moyens sont redéployés vers le suivi humain : la mesure se finance par redéploiement.

4 sur 10

bacheliers obtiennent leur licence en trois ou quatre ans

3 à 4 Md€

de coût annuel de la mauvaise orientation pour l'économie

120 000

jeunes manquants chaque année face aux besoins de recrutement

« Les parcours de formation ne laissent pas le temps de réfléchir de façon mature à ce que l'on veut faire. Il faut prendre le temps de présenter non seulement les formations, mais surtout les métiers dans toute leur complexité. »

Marie-Hélène Toutin, Céreq, chargée d'études au centre associé de Lille

« Une seule voix pour l'enseignement supérieur »

La maison commune du secteur

Constat

Au fil d'une même trajectoire étudiante, universités et écoles se succèdent souvent. Nombreux sont les étudiants qui construisent leur propre parcours en passant du public au privé. Ce sont d'abord leurs intérêts et leur liberté de choix qu'il convient de remettre au cœur des décisions. La représentation du secteur est pourtant extrêmement fragmentée (CGE, CDEFI, CDEFM, FESIC, UGEI, CTI, France Universités, 3E, FNEP, Fnadir...). L'assurance ou l'industrie ont su se structurer pour peser, ce que l'enseignement supérieur n'a pas encore fait.

Impact attendu

un secteur qui parle d'une seule voix négocie mieux et sert plus efficacement les 3 millions d'étudiants dont les parcours traversent désormais toutes ses composantes.

Notre vœu

Créer une maison commune de l'enseignement supérieur

Cette initiative relève des acteurs du secteur, qui peuvent et doivent la prendre eux-mêmes en créant une instance fédérative de l'enseignement supérieur, interlocutrice des pouvoirs publics et du Conseil national des compétences. Nous appelons chaque candidat à encourager et à faciliter cette convergence, sans s'y substituer.

- Partage de bonnes pratiques et coopération entre universités, établissements académiques et écoles professionnalisantes, dans l'intérêt de l'étudiant ;
- Une stratégie collective cohérente et politiquement audible : au pilotage public le Conseil national des compétences, à la représentation du secteur la maison commune, les deux devenant des interlocuteurs naturels l'un pour l'autre ;
- Une représentation plurielle des étudiants, pour leur donner une voix et une place centrales dans le pilotage.



Table ronde « Comment sauver le soldat Apprentissage ? », Rencontres pour la réussite professionnelle des jeunes, avril 2026.



LES
ENTREPRISES
ÉDUCATIVES
POUR
L'EMPLOI

Engagement 3

Mesurer et reconnaître

L'employabilité et les compétences au centre

7 L'employabilité, critère universel d'évaluation, en France et en Europe

9 Un pays d'utilisateurs critiques de l'intelligence artificielle

8 Un passeport de compétences universel

10 L'Europe des compétences se construira depuis la France

« Toutes les formations jugées sur l'emploi »

L'employabilité, critère universel d'évaluation, en France et en Europe

Constat

Le système repose sur une dualité qu'il faut articuler : d'un côté, les diplômes visés et gradés, adossés à une production scientifique exigeante ; de l'autre, les titres RNCP, orientés vers les compétences métiers. L'exigence scientifique des premiers demeure non négociable, mais l'évaluation ne peut plus réserver l'impact économique aux seconds, ni se réduire au volume de publications. La qualité se mesure à l'exigence et aux résultats, quel que soit le statut de l'établissement.

Impact attendu

orienter l'ensemble de l'appareil de formation, public comme privé, vers l'emploi : ce que l'on mesure finit toujours par advenir.

Décision

7

Élargir à l'employabilité et à l'ancrage dans le monde économique les critères d'évaluation de tous les établissements (universités, établissements académiques et écoles professionnalisantes, publics comme privés), et assurer la comparabilité de ce critère à l'échelle européenne et internationale.

- Taux d'insertion, qualité des partenariats avec les entreprises, adéquation aux besoins sectoriels et territoriaux, mesurés selon une méthodologie commune à toutes les formations ;
- Contribution effective de la recherche aux contenus pédagogiques et aux pratiques professionnelles, cas d'usage réels et projets encadrés compris ; adaptation des maquettes aux mutations technologiques et écologiques ;
- Entrepreneurat et épaisseur culturelle, des humanités à l'analyse systémique des risques ;
- Articulation avec les accréditations européennes et internationales existantes (Hcéres, CTI, CEFDG, EQUIS, AACSB, ABET, processus de Bologne) : l'employabilité vient compléter ces référentiels de qualité académique ;
- Doter le régulateur de moyens de contrôle réels pour distinguer, publics comme privés, les établissements qui investissent dans la qualité pédagogique de ceux qui se contentent d'un affichage commercial : la confiance dans le système se joue aussi dans sa capacité à sanctionner les acteurs défaillants ;
- Porter l'ambition que plusieurs établissements français, de toutes natures, figurent durablement parmi les meilleurs mondiaux : qualité académique et employabilité sont les deux faces d'un même rayonnement.

75 %

des alternants reçoivent une proposition d'embauche à l'issue de leurs études (étude Odoxa pour 3E, janvier 2026)

80 %

de taux d'insertion moyen en entreprise, et davantage, chez les membres de 3E

5

pilliers du référentiel CEESPA des membres : insertion, pédagogie, accompagnement, ouverture, transparence

« Recruter sur les compétences autant que sur le diplôme »

Un passeport de compétences universel

Constat

Le diplôme peut agir comme un facteur discriminant sans garantir les compétences réelles. Les employeurs recrutent de plus en plus sur des preuves concrètes, qu'il s'agisse de projets réalisés ou de certifications par blocs. Le passeport de compétences, déployé depuis 2025, est une avancée utile contre la fraude au CV, mais il reste une liste automatique de formations financées, aveugle aux compétences acquises hors cadre certifiant, qu'elles viennent de l'expérience ou de micro-certifications³¹.

Impact attendu

fluidifier les mobilités professionnelles dans un pays où les actifs changent plusieurs fois de métier au cours de leur carrière : chaque reconversion accélérée de quelques mois, appliquée à des centaines de milliers de transitions annuelles, représente des milliards d'euros d'activité et de cotisations préservées.

Décision

8

Faire du passeport de compétences un outil universel de reconnaissance : y réunir titres, diplômes, blocs de compétences, expérience et micro-certifications, et créer des passerelles encadrées entre titres et diplômes.

- **Structurer le passeport par blocs de compétences RNCP**, pour rendre visibles acquis partiels et expérience (professionnelle, associative), et l'ouvrir à l'auto-déclaration validée par un tiers (employeur, certificateur, association) ;
- **Reconnaître les formations courtes** (micro-certifications, badges numériques) dans les grilles de classification des branches et dans les financements publics existants (CPF, OPCO), à enveloppe constante : adossées aux blocs RNCP, elles viennent compléter les formations longues ;
- **Créer des passerelles certifiantes** entre titres RNCP et diplômes visés, par la validation de blocs intermédiaires reconnus par les recruteurs, avec des garanties académiques : ces passerelles sont encadrées par une évaluation reconnue (Hcéres, CTI, CEFDG) et n'ouvrent aucun droit automatique d'accès aux diplômes gradés, qui conservent leurs conditions d'admission.

« Arrêtons de financer des stocks de diplômes qui se périment en silence. Finançons des flux de compétences ! »

Thierry Chevrot, directeur scientifique et pédagogique du groupe IGENSIA Education



Présentation de l'étude 3E x Odoxa sur l'alternance et l'insertion, Rencontres pour la réussite professionnelle des jeunes, avril 2026.

« Génération IA »

Un pays d'utilisateurs critiques de l'intelligence artificielle

Constat

L'IA supprimera moins de métiers que de tâches et rendra plus précieuses les compétences humaines : créativité, esprit critique, coopération, capacité d'apprendre et de décider. Sa diffusion pourrait accroître le PIB français de 250 à 420 milliards d'euros en dix ans³², à condition de former toute la population active. Aujourd'hui, pourtant, les recommandations existantes pour intégrer l'IA aux programmes restent consultatives.

Impact attendu

capter la part française du potentiel identifié par la commission de l'IA suppose une population active formée : c'est l'investissement au meilleur rendement de la décennie.

Décision

9

Rendre obligatoire, du lycée à la formation continue, l'enseignement dans chaque discipline des usages de l'IA qui lui sont propres, en y intégrant leurs risques et les règles éthiques et juridiques applicables (AI Act). Avoir formé 100 % des enseignants et éducateurs à l'horizon 2030.

- Faire de la maîtrise de l'IA la troisième littératie fondamentale après les mathématiques et les langues, avec un point d'attention particulier sur l'esprit critique : former une génération de « validateurs critiques » capables d'auditer et de corriger les productions des machines ;
- Évaluer, aux côtés des savoirs, les compétences comportementales que l'IA valorise ;
- Encourager le recours à des outils d'IA spécialisés dans les domaines étudiés³³ ;
- Former les étudiants aux enjeux de l'AI Act, pour que la maîtrise d'une réglementation commune à toute l'Union devienne un atout sur le marché du travail européen ;
- Financer la formation des enseignants par redéploiement des crédits de formation continue existants (plans académiques et formations statutaires), sans crédit nouveau.

250 à 420 Md€

de PIB supplémentaire en dix ans grâce à l'IA, à condition de former toute la population active

100 %

des enseignants et éducateurs formés à l'IA à l'horizon 2030

3^e

littératie fondamentale, après les mathématiques et les langues

« Ne pas former aux compétences de demain, c'est préparer les pénuries d'après-demain. C'est faire de notre pays un pays non attractif, et on ne peut pas se le permettre. »

Yves Hinnekint, président des Acteurs de la compétence

« Aujourd'hui, l'attractivité de nos pays se joue presque plus sur l'adaptation aux nouvelles technologies que sur le coût du travail. »

Bettina Schaller, responsable des affaires publiques, Adecco Group

L'Europe des compétences se construira depuis la France

Constat

La compétitivité de l'Europe dépendra de sa capacité à faire circuler les compétences. La France, confrontée à la baisse démographique et à un déficit de 120 000 jeunes par an face aux besoins de recrutement³⁴, a intérêt à prendre la tête de ce mouvement, comme elle le fait déjà pour l'énergie ou l'aéronautique.

Impact attendu

attirer et retenir les talents dont l'économie a besoin pour combler une partie du déficit annuel de recrutements, tout en faisant du savoir-faire français en conformité de l'IA un atout exportable, au moment où tout le continent doit s'y conformer.

Décision

10

Faire de la France le chef de file de la construction européenne des compétences, et accélérer, avec l'appui des autres États membres, la mobilité des apprentis.

- Un Erasmus de l'apprentissage : lever les freins juridiques et sociaux à la mobilité des apprentis (statut, protection sociale, prise en charge), soutenir l'apprentissage transfrontalier et la reconnaissance mutuelle des diplômes et des titres ;
- Faire de l'enseignement supérieur français la référence européenne en matière de conformité et d'éthique de l'IA, en formant aux enjeux de l'AI Act pour transformer une contrainte légale en avantage compétitif pour nos diplômés ;
- Simplifier l'accueil des étudiants internationaux et de l'immigration qualifiée pour répondre aux besoins sectoriels et anticiper la baisse démographique ;
- Renforcer la maîtrise des langues étrangères dès le secondaire : l'insertion professionnelle de nos jeunes, en France comme en Europe, restera bridée tant que leur niveau de langues à la sortie du baccalauréat demeurera en retrait de celui de leurs voisins.

120 000

jeunes manquants chaque année face aux besoins de recrutement

445 000

étudiants internationaux accueillis en France en 2024-2025

13

pays européens, hors France, où les membres de 3E forment déjà



Jean Arthuis, ancien ministre, aux 5^{es} Rencontres pour la réussite professionnelle des jeunes, avril 2026.

Ce que nous nous engageons à faire en retour

Un pacte crédible suppose aussi un effort des acteurs que nous représentons. Les établissements membres de 3E, onze groupes indépendants qui rassemblent près de 400 000 étudiants, prennent donc des engagements précis. En adhérant à l'association, chacun souscrit à une charte commune qui place l'étudiant au centre.

La charte d'engagement des membres de 3E

1 **Transparence envers les étudiants et les familles**

informer clairement, avant l'inscription, sur le contenu et les objectifs des formations, les frais de scolarité, les modalités d'évaluation, la nature et la reconnaissance des diplômes ou titres délivrés ainsi que les débouchés professionnels ;

2 **Qualité des formations**

inscrire chaque formation dans une démarche qualité et d'amélioration continue, portée par des équipes pédagogiques compétentes et adossée à la certification Qualiopi lorsqu'elle s'applique ;

3 **Insertion professionnelle**

accompagner les étudiants vers l'emploi et publier des indicateurs d'insertion sincères et vérifiables ;

4 **Loyauté de l'information et des pratiques commerciales**

communiquer de façon honnête et vérifiable, sans promesse trompeuse sur les résultats obtenus, qu'il s'agisse de la reconnaissance des diplômes ou de l'employabilité ;

5 **Accompagnement et égalité des chances**

assurer un suivi pédagogique attentif au bien-être de chaque étudiant et garantir l'accessibilité des formations, notamment aux personnes en situation de handicap ;

6 **Conformité et protection des données**

respecter le cadre légal et réglementaire applicable et protéger les données personnelles conformément au RGPD ;

7 **Engagement collectif**

participer aux travaux de 3E et au partage des bonnes pratiques, afin de concourir à la structuration et à la reconnaissance de l'enseignement supérieur professionnalisant.

En contrepartie de la décision 4. Les écoles membres de 3E ouvriront des places de prépa-apprentissage et publieront la part de jeunes issus de ces parcours dans leurs effectifs.

En cohérence avec la décision 7. Les indicateurs d'insertion que les membres publient au titre de la charte préfigurent l'évaluation fondée sur l'employabilité que le pacte propose d'étendre à toutes les formations, publiques comme privées.

Cette charte complète la démarche qualité portée par la commission CEESPA de 3E. Dans leur manifeste, les membres se sont engagés à se soumettre à un référentiel commun, structuré en cinq piliers (insertion, pédagogie, accompagnement, ouverture, transparence), et à publier ce qu'ils mesurent. La charte s'articule avec les obligations légales et réglementaires propres à chaque établissement. Son texte et celui du manifeste sont publiés sur le site de l'association³⁵.

L'engagement que nous vous demandons

Faites des compétences la grande cause du prochain quinquennat.

Aucune des dix décisions de ce pacte n'exige de dépense nouvelle nette : elles réorientent et stabilisent un investissement national déjà consenti, dont l'absence de pilotage coûte chaque année des dizaines de milliards d'euros, entre exclusion des jeunes et postes non pourvus.

Chaque euro bien investi dans l'apprentissage et la formation tout au long de la vie sert notre souveraineté comme la vitalité de nos territoires. Pour chaque jeune, il ouvre un chemin d'ascension sociale autant qu'un diplôme.

Faites confiance aux établissements et aux entreprises qui forment, en leur donnant cinq ans de visibilité.

Ce pacte a vocation à s'enrichir du dialogue avec le plus grand nombre. L'association des Entreprises Éducatives pour l'Emploi (3E) et ses membres se tiennent à votre disposition pour approfondir et chiffrer, décision par décision, sa mise en œuvre.

Les Entreprises Éducatives pour l'Emploi, septembre 2026

Annexe. Coût de l'apprentissage pour les finances publiques

Reproduction du calcul consolidé de la Cour des comptes et actualisation 2025 et 2026. Ces données fondent les montants de soutien public cités dans la plateforme.

Résultat principal. À périmètre constant, le soutien public consolidé à l’alternance atteint 14,351Md€ en 2025 et 12,331Md€ dans la prévision 2026, contre 16,845Md€ en 2022.³⁶

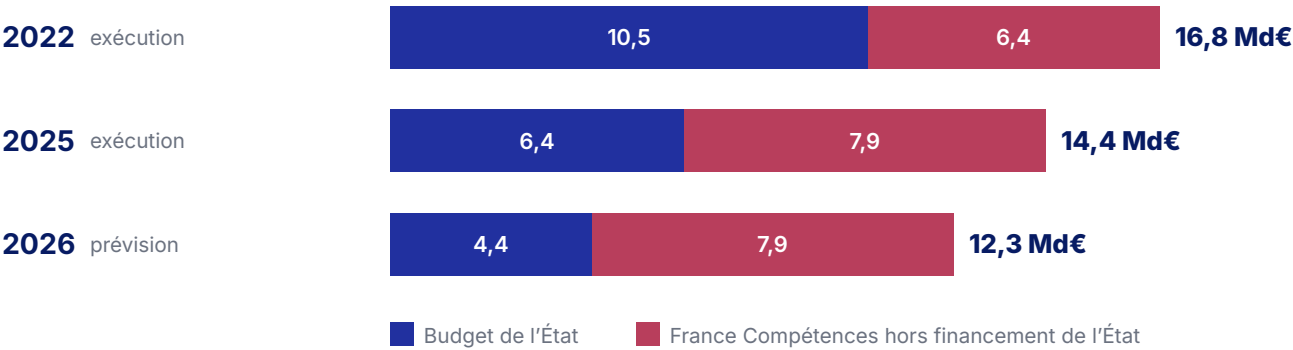
Lecture. Entre 2022 et 2026, le soutien public consolidé diminue de 4,5 Md€, soit une baisse de 27 %. Ce recul tient au budget de l’État, dont l’effort passe de 10,5 à 4,4 Md€ et dont la part dans le total revient de 62 % à 36 %. Sur la même période, les dépenses de France Compétences hors financement de l’État progressent de 6,4 à 7,9 Md€.

Tableau de calcul consolidé

Poste retenu par la Cour	2022	2025	2026
Aides à l'embauche d'apprentis ³⁷	4 360	3 435,3	2 368,7
Subvention exceptionnelle de l'État à France Compétences ³⁸	4 000	850,0	463,8
Compensation des exonérations sociales spécifiques aux apprentis ³⁹	1 290	1 618,8	1 042,6
Aides aux contrats de professionnalisation ⁴⁰	475	-9,8	4,8
Dépense fiscale apprentis et stagiaires ⁴¹	322	533,0	526,0
Aides diverses à l'alternance ⁴²	12	5,9	2,2
Sous-total État⁴³	10 459	6 433,3	4 408,2
Dépenses d'alternance de France Compétences avant déduction ⁴⁴	10 386	8 768,1	8 387,0
Moins subvention de l'État déjà comptée ⁴⁵	-4 000	-850,0	-463,8
France Compétences hors financement de l'État⁴⁶	6 386	7 918,1	7 923,2
Soutien public consolidé⁴⁷	16 845	14 351,4	12 331,4

Montants en millions d'euros. Données d'exécution pour 2022 et 2025, prévision budgétaire pour 2026.

Soutien public consolidé à l'alternance, en Md€



Précisions méthodologiques

Principe. L'actualisation reproduit à périmètre constant le calcul consolidé publié par la Cour des comptes en juillet 2023 à partir de l'exécution 2022. L'indicateur mesure le soutien public brut à l'alternance, sans calcul de coût net socio-économique.

Périmètre. Le sous-total de l'État additionne les aides à l'embauche d'apprentis, la subvention exceptionnelle à France Compétences, la compensation des exonérations sociales spécifiques, les aides aux contrats de professionnalisation, la dépense fiscale relative aux apprentis et stagiaires et les autres aides à l'alternance. Il est complété par les dépenses d'alternance de France Compétences, couvrant l'apprentissage, les contrats de professionnalisation et Pro-A. La subvention de l'État est ensuite retranchée de ces charges pour éviter un double compte. Sont exclus les allègements généraux de cotisations, les dépenses des régions sur ressources propres, les rémunérations versées par les employeurs, les coûts évités et les recettes induites.

Réplication pour 2025 et 2026. Chaque ligne de la Cour a été rapprochée de son équivalent officiel : RAP du programme 103 et comptes annuels de France Compétences pour l'exécution 2025 ; PAP du programme 103 et budget rectificatif de France Compétences pour la prévision 2026. Aucune extrapolation n'est ajoutée aux données disponibles. La participation obligatoire de 750 euros minore la prise en charge de l'OPCO au CFA ; déjà intégrée aux dépenses, elle n'est pas déduite une seconde fois. Le résultat 2025 reste affecté par des rétablissements de crédits. Celui de 2026 demeure provisoire jusqu'à la publication de l'exécution, des comptes annuels de France Compétences et de la dépense fiscale actualisée.

Subvention de l'État à France Compétences. Elle est présentée comme une dépense de l'État puis retranchée des charges de France Compétences. Cette neutralisation évite tout double compte et rend son affectation conventionnelle sans incidence sur le total consolidé.

Participation obligatoire de l'employeur. La participation de 750 € applicable depuis le 1^{er} juillet 2025 aux contrats préparant une certification de niveau 6 ou supérieur minore le versement de l'OPCO au CFA. Son effet est déjà intégré aux dépenses nettes des OPCO et aux besoins de péréquation ; aucune déduction supplémentaire n'est appliquée au tableau.⁴⁸

Limite 2025. La ligne relative aux contrats de professionnalisation est négative en exécution en raison de rétablissements de crédits. Avant ces mouvements de trésorerie, le total 2025 serait voisin de 14,379 Md€ au lieu de 14,351 Md€.

Statut de 2026. Le montant de 12,331 Md€ ne constitue pas encore un coût observé. Il devra être remplacé par l'exécution du programme 103, les comptes annuels 2026 de France Compétences et l'estimation actualisée de la dépense fiscale n° 120109.

Sources principales. Cour des comptes, juillet 2023 ; RAP 2025 du programme 103 ; comptes annuels 2025 de France Compétences ; PAP 2026 du programme 103 ; budget rectificatif 2026 de France Compétences.

-27 %

de soutien public consolidé à l'alternance entre 2022 et 2026, soit 4,5 Md€ de moins à périmètre constant

de 62 à 36 %

la part du budget de l'État dans le soutien public consolidé, entre 2022 et 2026

de 6,4 à 7,9 Md€

les dépenses d'alternance de France Compétences hors financement de l'État, sur la même période

Notes et sources

- 1 Ministère chinois de l'Éducation, données relayées par Xinhua et le South China Morning Post, 2026 : 12 200 programmes de licence supprimés ou suspendus et 10 200 nouveaux cursus créés entre 2021 et 2025, soit plus de 30 % de l'offre de formation universitaire réorganisée, au profit de l'intelligence artificielle et de la robotique.
- 2 Maison-Blanche, décrets présidentiels 14277 (« Advancing Artificial Intelligence Education for American Youth ») et 14278 (« Preparing Americans for High-Paying Skilled Trade Jobs of the Future »), avril 2025, prolongés par le plan « Winning the Race: America's AI Action Plan », juillet 2025.
- 3 Interface (think tank de Berlin) sur données Revelio Labs, « Talent in, Talent out: The Shifting Geography of the Global AI Workforce », avril 2026, repris par Science|Business : la France a perdu 45 % de ses effectifs de recherche et d'ingénierie en intelligence artificielle en 2025, quand l'Allemagne progressait de 65 % et les Pays-Bas de 87 %.
- 4 Campus France, « Près de 445 000 étudiants étrangers en France en 2024-2025 », chiffres clés 2025 : la France demeure le premier pays d'accueil non anglophone, dans une compétition que Campus France qualifie elle-même d'enjeu de soft power.
- 5 Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, alinéa 13 : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. »
- 6 INSEE / ANACT : fin 2024, 12,8 % des 15-29 ans, soit 1,4 million de jeunes, ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation ; 29 % dans les quartiers prioritaires de la ville. Moyenne européenne : 11,2 % (2023).
- 7 Eurofound, « NEETs – Young people not in employment, education or training: characteristics, costs and policy responses in Europe », 2012 : coût direct pour la France estimé à 22,2 Md€ par an, soit 1,11 % du PIB (données 2011). Appliqué au PIB 2025 (2 991 Md€, INSEE, comptes de la Nation, mai 2026), ce ratio représenterait de l'ordre de 33 Md€ par an ; cette transposition est retenue à titre indicatif, à périmètre et méthodologie inchangés.
- 8 Cercle des économistes, « Réussir l'inclusion économique des NEETs », note 2021 : l'intégration économique des NEETs représenterait un gain d'environ 0,4 point de PIB. Le chiffre associé à une baisse d'un quart du nombre de NEETs est une simple proportion du coût annuel estimé par Eurofound, retenue ici à titre indicatif.
- 9 Boston Consulting Group pour Apprentis d'Auteuil, « Décrochage scolaire : gâchis silencieux, urgence collective », mai 2025 : surcoût pour la société d'environ 340 000 € par décrocheur sur sa vie active (actualisation de l'estimation BCG 2012 de 230 000 €), soit environ 26 Md€ par génération annuelle de décrocheurs.
- 10 Commission de l'intelligence artificielle (co-présidée par Ph. Aghion et A. Bouverot), « IA : notre ambition pour la France », mars 2024 : la diffusion de l'IA pourrait accroître le PIB de la France de 250 à 420 Md€ à horizon de dix ans.
- 11 Direction générale du Trésor, « L'apprentissage en France : quel bilan pour quels objectifs ? », novembre 2025 : 879 000 nouveaux contrats en 2024 contre 306 000 en 2017 ; soutien public d'environ 15 Md€ en 2023, soit 14 700 € par apprenti et par an, nettement supérieur aux voisins européens.
- 12 Étude Odoxa pour les 3E (Entreprises Éducatives pour l'Emploi, près de 400 000 étudiants représentés), janvier 2026.
- 13 Objectif d'un million de nouveaux contrats d'apprentissage par an, fixé par les pouvoirs publics pour la fin de la décennie. Selon les premières estimations de la Dares (février 2026), 846 700 contrats d'apprentissage ont débuté en 2025 dans les secteurs privé et public, soit 5 % de moins qu'en 2024, et 1 017 500 étaient en cours au 31 décembre 2025. L'OFCE (B. Coquet, « L'apprentissage sous pression », Policy brief n° 157, mai 2026) y voit le premier repli des entrées depuis 2017, concentré sur les formations de l'enseignement supérieur (7,7 % de contrats en moins).
- 14 Calcul consolidé à périmètre constant, selon la méthode de la Cour des comptes (« Recentrer le soutien public à la formation professionnelle et à l'apprentissage », juillet 2023, tableau n° 1), actualisé à partir du RAP 2025 et du PAP 2026 du programme 103, des comptes annuels 2025 et du budget rectificatif 2026 de France Compétences : 16,845 Md€ en 2022 et 14,351 Md€ en 2025 en exécution, 12,331 Md€ en 2026 en prévision. Le détail du calcul figure en annexe. Sur un périmètre plus large, qui ajoute notamment les allègements de cotisations employeurs et les dépenses d'assurance chômage liées aux apprentis, l'OFCE (B. Coquet, « L'apprentissage sous pression », Policy brief n° 157, mai 2026) retrace la même inflexion : 24,1 Md€ en 2024, 22,2 Md€ en 2025, soit 0,75 % du PIB, et 20,5 Md€ prévus en 2026. Les ressources affectées à France Compétences par les entreprises sont de l'ordre de 11,6 Md€ en 2025 (Sénat, rapport sur le PLF 2026).
- 15 INSEE / ANACT : fin 2024, 12,8 % des 15-29 ans, soit 1,4 million de jeunes, ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation ; 29 % dans les quartiers prioritaires de la ville. Moyenne européenne : 11,2 % (2023).
- 16 France Stratégie / DARES, « Les métiers en 2030 », mars 2022 : 760 000 besoins annuels de recrutement pour 640 000 jeunes débutants, soit un déficit de l'ordre de 120 000 par an.
- 17 Direction générale du Trésor, « L'apprentissage en France : quel bilan pour quels objectifs ? », novembre 2025 : 879 000 nouveaux contrats en 2024 contre 306 000 en 2017 ; soutien public d'environ 15 Md€ en 2023, soit 14 700 € par apprenti et par an, nettement supérieur aux voisins européens.
- 18 OFCE (B. Coquet), « L'apprentissage sous pression », Policy brief n° 157, 5 mai 2026 : sur un périmètre élargi, la dépense publique en faveur de l'apprentissage a culminé à 24,1 Md€ en 2024 avant de revenir à 22,2 Md€ en 2025 ; elle serait ramenée à 20,5 Md€ en 2026, le coût unitaire réel par apprenti retrouvant alors son niveau de 2019. Pour la part de l'État, voir le calcul à périmètre constant présenté en annexe : 10,459 Md€ sur 16,845 Md€ en 2022, 4,408 Md€ sur 12,331 Md€ en 2026.
- 19 Code du travail, art. L. 6211-1 (« La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal ») et L. 6221-2 (« Aucune contrepartie financière ne peut être demandée ni à l'apprenti [...] ni à l'employeur »). Ces deux articles devraient être amendés. Les apprentis, salariés, ne sont pas éligibles aux bourses sur critères sociaux du CROUS ; ils sont en revanche redevables de la CVEC (réponse ministérielle, JO du 6 octobre 2020).
- 20 Estimation initiale sur la base du droit d'inscription moyen constaté à l'université (213 €) appliqué aux apprentis du supérieur : environ 200 M€ de recettes annuelles. Cette estimation doit être recalculée en tenant compte du périmètre retenu (apprentis du supérieur uniquement) et du taux d'exonération sur critères sociaux ; l'ordre de grandeur est vraisemblablement compris entre 100 et 200 M€.
- 21 France Travail : les actuels entrants sur le marché du travail changeront en moyenne quatre à cinq fois de métier au cours de leur carrière.

- 22** INSEE / ANACT : fin 2024, 12,8 % des 15-29 ans, soit 1,4 million de jeunes, ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation ; 29 % dans les quartiers prioritaires de la ville. Moyenne européenne : 11,2 % (2023).
- 23** Eurofound, « NEETs – Young people not in employment, education or training: characteristics, costs and policy responses in Europe », 2012 : coût direct pour la France estimé à 22,2 Md€ par an, soit 1,11 % du PIB (données 2011). Appliqué au PIB 2025 (2 991 Md€, INSEE, comptes de la Nation, mai 2026), ce ratio représenterait de l'ordre de 33 Md€ par an ; cette transposition est retenue à titre indicatif, à périmètre et méthodologie inchangés.
- 24** Le contrat d'engagement jeune (2022) et la prépa-apprentissage (2019-2023, financée par le Plan d'investissement dans les compétences) ont montré l'efficacité d'un accompagnement intensif et d'un sas d'entrée dans l'alternance ; la prépa-apprentissage n'a pas été pérennisée à l'échelle.
- 25** Cercle des économistes, « Réussir l'inclusion économique des NEETs », note 2021 : l'intégration économique des NEETs représenterait un gain d'environ 0,4 point de PIB. Le chiffre associé à une baisse d'un quart du nombre de NEETs est une simple proportion du coût annuel estimé par Eurofound, retenue ici à titre indicatif.
- 26** SIES-MESR, « Parcours et réussite en licence : les résultats de la session 2024 », note flash n° 2025-29, novembre 2025 : 40 % des bacheliers 2020 inscrits en L1 ont obtenu leur licence en trois ou quatre ans ; le taux de passage des néo-bacheliers en deuxième année est de 49,1 % à la session 2024.
- 27** Direction générale du Trésor, « Les enjeux économiques de l'orientation scolaire et universitaire » (B. Leclair, A. Veniez), Trésor-Éco n° 344, juin 2024 : coût estimé de la mauvaise orientation de 3 à 4 Md€ par an. La fourchette de 1,5 à 2 Md€ mentionnée plus loin correspond à la moitié de cette estimation, retenue à titre indicatif et non comme un chiffre publié par l'étude.
- 28** France Stratégie / DARES, « Les métiers en 2030 », mars 2022 : 760 000 besoins annuels de recrutement pour 640 000 jeunes débutants, soit un déficit de l'ordre de 120 000 par an.
- 29** La plateforme « Diagorient », pilotée par une startup d'État, remplit depuis 2018 une partie de ces critères : elle propose un test de personnalité/centres d'intérêt puis redirige vers les métiers qui pourraient correspondre. Cependant, outre qu'elle est très largement méconnue, elle ne permet aujourd'hui pas de se projeter sur les moyens de parvenir à ces métiers et mériterait d'être adossée à un conseiller personnalisé pour que chaque élève puisse l'utiliser de façon fructueuse.
- 30** La plateforme Avenir(s), pilotée par l'Onisep et lancée en 2024, réunit conseils, webinaires et outils d'orientation à destination des enseignants, des parents et des élèves ; elle reste très lacunaire sur les voies professionnalisantes.
- 31** Le passeport de compétences (« Mon passeport compétences »), adossé au compte personnel de formation, est déployé depuis 2025-2026 (service-public.gouv.fr, actualité A18976) : il recense automatiquement diplômes, certifications et formations financées, mais ne couvre ni les blocs de compétences acquis hors cadre certifiant, ni l'expérience professionnelle ou associative, ni les micro-certifications.
- 32** Commission de l'intelligence artificielle (co-présidée par Ph. Aghion et A. Bouverot), « IA : notre ambition pour la France », mars 2024 : la diffusion de l'IA pourrait accroître le PIB de la France de 250 à 420 Md€ à horizon de dix ans.
- 33** Exemples parmi d'autres : ingénierie et industrie (maintenance prédictive, conception générative en CAO, jumeaux numériques, contrôle qualité par vision par ordinateur) ; commerce et marketing (IA générative pour la création de contenus et de campagnes, personnalisation du parcours client, scoring prédictif).
- 34** France Stratégie / DARES, « Les métiers en 2030 », mars 2022 : 760 000 besoins annuels de recrutement pour 640 000 jeunes débutants, soit un déficit de l'ordre de 120 000 par an.
- 35** Charte d'engagement : <https://les3e.org/charte-engagement.html> ; manifeste des membres : <https://les3e.org/manifeste.html>.
- 36** Cour des comptes, « Recentrer le soutien public à la formation professionnelle et à l'apprentissage », juillet 2023, tableau n° 1, données d'exécution 2022
- 37** 2022 : Cour des comptes, tableau n° 1 ; 2025 : RAP 2025 du programme 103, sous-action Développement de l'alternance ; 2026 : PAP 2026 du programme 103, crédits de paiement prévus
- 38** 2022 : Cour des comptes, tableau n° 1 ; 2025 : comptes annuels 2025 de France Compétences, aide exceptionnelle ramenée à 850 M€ ; 2026 : budget rectificatif 2026 de France Compétences, dotation exceptionnelle de l'État de 463,825 M€
- 39** 2022 : Cour des comptes, tableau n° 1 ; 2025 : RAP 2025 du programme 103, compensation des exonérations spécifiques ; 2026 : PAP 2026 du programme 103
- 40** 2022 : Cour des comptes, tableau n° 1 ; 2025 : RAP 2025 du programme 103, dont le montant négatif résulte de rétablissements de crédits ; 2026 : PAP 2026 du programme 103
- 41** 2022 : Cour des comptes, tableau n° 1 ; 2025 et 2026 : dépense fiscale n° 120109, qui couvre les salaires des apprentis et les gratifications des stagiaires ; estimation 2026 figurant au PAP 2026
- 42** 2022 : Cour des comptes, aides diverses ; 2025 et 2026 : autres crédits de la sous-action Développement de l'alternance ; prévision 2026
- 43** Sous-total calculé par addition des six lignes précédentes. Les arrondis peuvent créer un écart de 0,1 M€ avec l'addition des montants affichés.
- 44** 2022 : Cour des comptes, dépenses d'alternance de France Compétences ; 2025 : comptes annuels 2025 de France Compétences, charges d'alternance ; 2026 : budget rectificatif 2026, section dédiée au financement de l'alternance
- 45** La subvention de l'État est retranchée des dépenses de France Compétences pour éviter un double compte. La Cour la considère, par convention, comme finançant exclusivement l'apprentissage, sans qu'elle soit juridiquement affectée à ce seul usage (Cour des comptes, juillet 2023).
- 46** Montant calculé : dépenses brutes d'alternance de France Compétences moins subvention exceptionnelle de l'État.
- 47** Résultat consolidé calculé : sous-total État plus dépenses de France Compétences hors subvention de l'État.
- 48** Décret n° 2025-585 du 27 juin 2025 : la participation de 750 € est facturée à l'employeur par le CFA et minore la prise en charge de l'OPCO ; elle n'est pas une recette de l'État ou de France Compétences.

Sigles et acronymes

Repères pour la lecture des décisions, de l'annexe et des notes.

AFEST

action de formation en situation de travail.

AI Act

règlement européen sur l'intelligence artificielle, adopté en 2024.

ANACT

Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.

AFEP

Association française des entreprises privées.

BTS, CAP

brevet de technicien supérieur ;
certificat d'aptitude professionnelle.

CDEFI, CDEFM, CGE

Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs ; Conférence des directeurs des écoles françaises de management ; Conférence des grandes écoles.

CEFDG

Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion.

Céreq

Centre d'études et de recherches sur les qualifications.

CFA

centre de formation d'apprentis.

CNIL

Commission nationale de l'informatique et des libertés.

CPF

compte personnel de formation.

CROUS

centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

CTI

Commission des titres d'ingénieur.

CVEC

contribution de vie étudiante et de campus.

DARES

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, ministère du Travail.

DGEFP

Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

DGESCO

Direction générale de l'enseignement scolaire.

DGESIP

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

DSN

déclaration sociale nominative.

EQUIS, AACSB, ABET

accréditations internationales, délivrées par l'EFMD et l'AACSB pour les écoles de management et par ABET pour les formations d'ingénieurs.

FESIC, UGEI, FNEP

Fédération des établissements d'enseignement supérieur d'intérêt collectif ; Union des grandes écoles indépendantes ; Fédération nationale de l'enseignement privé.

France Compétences

autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage, créée en 2019.

France Travail

opérateur public de l'emploi, qui a succédé à Pôle emploi en 2024.

Hcéres

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

IA

intelligence artificielle.

INSEE

Institut national de la statistique et des études économiques.

MESR, SIES

ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; sa sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques.

NEET

jeune ni en emploi, ni en études, ni en formation (*not in education, employment or training*).

NPEC

niveau de prise en charge du contrat d'apprentissage, fixé par branche pour chaque certification.

OFCE

Observatoire français des conjonctures économiques.

OPCO

opérateur de compétences.

PAP, RAP

projet annuel de performances et rapport annuel de performances, annexes budgétaires par programme ; le programme 103 porte l'accompagnement des mutations économiques et le développement de l'emploi.

PLF

projet de loi de finances.

Pro-A

reconversion ou promotion par alternance.

Qualiopi

certification qualité des prestataires de formation, exigée pour l'accès aux fonds publics et mutualisés.

QPV

quartier prioritaire de la politique de la ville.

RGPD

règlement général sur la protection des données.

RNCP

répertoire national des certifications professionnelles.

TPE, PME

très petites entreprises (moins de dix salariés) ; petites et moyennes entreprises (moins de 250 salariés).

Notes

Former pour l'emploi, aujourd'hui, pour rester une puissance demain.

L'association des Entreprises Éducatives pour l'Emploi et ses membres se tiennent à la disposition des candidates et des candidats pour approfondir et chiffrer, décision par décision, la mise en œuvre de ce pacte.



Contact

les3e.org

dg@3e-asso.org

LinkedIn : Les Entreprises Éducatives pour l'Emploi

Document publié par l'association 3E, Paris,
septembre 2026. Photographies : Rencontres pour la
réussite professionnelle des jeunes, avril 2026.